

25 novembre 2019 – Le SNU en 2019

# SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

## Phase de cohésion du 16 au 28 juin 2019

# Le SNU en 2019

*Par Philippe MOUNIER et Christian CHAUVET*

## Éditorial de Gabriel Attal

- Le dimanche 16 juin a eu lieu le lancement de la phase « pilote » du Service national universel avec l'arrivée des **2 000** premiers volontaires **appelés** dans les **13** départements retenus pour cette phase.
- Les chefs de centre et les cadres de compagnie ont été formés, respectivement à Brétigny-sur-Orge et à Saint-Cyr Coëtquidan.
- Les encadrants proviennent d'horizons professionnels différents (*monde militaire, éducation nationale et éducation populaire*).
- Les 2 000 jeunes volontaires sélectionnés seront répartis par cohortes de 150 volontaires en moyenne dans les 14 centres que l'on retrouvera sur l'ensemble des 13 départements pilotes. Dans tous les centres, des jeunes issus des 12 autres départements se côtoieront.
- Ces jeunes sont représentatifs de la diversité de notre jeunesse (*lycéens en seconde générale, seconde professionnelle, en lycée agricole, en CAP, décrocheurs, 50 jeunes en situation de handicap, mais aussi jeunes urbains et jeunes ruraux*).
- À cet égard, je tiens d'ailleurs à souligner le travail de nos équipes qui ont fait de l'impératif de **mixité sociale et territoriale** une réalité.
- En 2020, le SNU concernera tous les départements et sera ouvert à 40 000 appelés.

# Sommaire

## **1. Mise en œuvre du service national universel**

- Les quatre objectifs du SNU
- Le rappel du dispositif
- Les chiffres clés

## **2. Le séjour de cohésion : première phase du SNU**

- Le programme
- Comment s'est construit le programme ?
- L'exemple de Felletin dans la Creuse

## **3. L'organisation du centre**

- La vie quotidienne
- L'encadrement

## **4. La mission d'intérêt général : seconde phase du SNU**

## **5. Le SNU évalué par ses troupes**

## **6. Les interrogations de Philippe Mounier. Conclusion.**

# **1 - Mise en œuvre du SNU**

- Les quatre objectifs du SNU
- Le rappel du dispositif
- Les chiffres clés

## **Les quatre objectifs du SNU**

- 1. Accroître la cohésion et la résilience de la nation en développant une culture de l'engagement**
- 2. Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge**
- 3. Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel**
- 4. Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel**

## Rappel du dispositif

- Du 16 au 28 juin 2019, plus de 2 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 16 ans participeront à la phase de préfiguration du SNU dans 13 départements, un par région métropolitaine et un département d'outre-mer.
- À terme, le SNU deviendra obligatoire et concernera l'ensemble d'une classe d'âge, soit environ 800 000 jeunes par an.
- Pour rappel, les jeunes volontaires sélectionnés pour cette phase de préfiguration constituent un panel représentatif de la diversité de chaque département (*lycéens, décrocheurs, apprentis, etc.*).
- Pour assurer le brassage territorial et la mixité sociale, ils effectueront leur SNU en dehors de leur département de résidence, y compris pour la Guyane.
- Cette « génération SNU » sera la première à participer au séjour de cohésion de deux semaines en hébergement collectif.
- À la suite de cette première phase, les jeunes volontaires réaliseront leur mission d'intérêt général d'une durée de deux semaines également, entre juillet 2019 et juin 2020 (détaillée page 20).

# Les chiffres clés

- **13 départements préfigurateurs dans chacune des grandes régions métropolitaines et en outre-mer** (*les Ardennes, le Cher, la Creuse, l'Eure, la Guyane, la Haute-Saône, les Hautes-Pyrénées, la Loire-Atlantique, le Morbihan, le Nord, Le Puy-de-Dôme, le Val-d'Oise, le Vaucluse*).
- **2 000 jeunes volontaires** âgés de 15 à 16 ans.
- **50 jeunes volontaires** en situation de handicap.
- **14 centres SNU** (*deux dans le Nord à Tourcoing et Morbecque*) installés dans des internats, des centres de vacances, des Crous, etc.
- **Du 16 au 28 juin : 12 jours de vie en collectivité** dans un autre département que leur département de résidence.
- **2 semaines (ou 84 heures) de mission d'intérêt général** à réaliser entre juillet 2019 et juin 2020.
- **Environ 450 cadres** (équipes de direction/cadres de compagnie/tuteurs de maisonnées).
- **Un coût de 2 000 € par jeune** pour les 12 jours d'hébergement.

## **2 - Le séjour de cohésion :**

### **Première phase du SNU**

- Le programme
- Comment s'est construit le programme ?
- L'exemple de Felletin dans la Creuse



# Le programme

**Un programme pensé selon les principes de pédagogie active :**

- **Les activités proposées** sont construites sur **des principes de pédagogie active**, loin du cours magistral. Elles partent de l'expérience des jeunes et sont largement ouvertes à la mise en situation. Si elles peuvent prendre des formes diverses, elles sont systématiquement, à l'exclusion des bilans individuels, **collectives et participatives** : activités physiques en pleine nature, visites de sites, témoignages d'autres jeunes engagés, échanges avec des témoins et des experts, etc.
- **La découverte de l'engagement et le développement durable sont les fils rouges** des séjours de cohésion : réflexion sur l'exemplarité, démarche active des jeunes, remise d'un passeport de l'éco-citoyenneté pendant la cérémonie de clôture.
- **L'ensemble des activités** devra permettre aux jeunes de se projeter vers les deux phases suivantes du SNU : la phase obligatoire au service de l'intérêt général et la phase d'engagement volontaire pour ainsi répondre à l'objectif de **renforcement de la culture de l'engagement**.

# Comment s'est construit le programme ?

## Au niveau national.

Pour construire le programme, 7 grandes thématiques ont été retenues à la suite :

- d'un travail interministériel
- des contributions des différents acteurs institutionnels et associatifs
- de la consultation publique auprès des jeunes dans le cadre de la JDC (*échantillon de 50 000 jeunes*)

## Les 7 grandes thématiques sont les suivantes :

- **Défense, sécurité et résilience nationales**
- **Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits**
- **Citoyenneté et institutions nationales et européennes**
- **Développement durable et transition écologique et solidaire**
- **Activités physiques, sportives et de cohésion**
- **Culture et patrimoine**
- **Découverte de l'engagement**

## **Au niveau départemental.**

Ces 7 thématiques ont fait l'objet d'un cadrage transmis aux équipes-projets des départements chargées d'élaborer les programmes.

### **Les chefs de projets ont ainsi construit un programme respectant :**

- 4 modules obligatoires déclinés de façon similaire dans tous les départements
- Les bilans personnels
- Des activités transversales élaborées par les départements eux-mêmes et prenant en compte la spécificité des territoires.

### **Les 4 modules obligatoires :**

- **Un module Défense et mémoire**, élaboré par le ministère des Armées sur une journée pour mieux connaître le monde des armées et des corps en uniforme, relevant de la thématique Défense, sécurité et résilience nationales.
- **Un module Sécurité**, élaboré en lien avec le ministère de l'Intérieur sur une journée relevant de la thématique Défense, sécurité et résilience nationales.
- **Un module sur le Code de la route** d'une demi-journée, élaboré avec la délégation à la sécurité routière et relevant de la thématique Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits.
- **Un module Promotion de la santé** d'une demi-journée élaboré avec le ministère des Solidarités et de la Santé.

## **Au niveau départemental (suite).**

### **Les bilans personnels :**

- **Un bilan de santé** comprenant des examens médicaux et un entretien avec un médecin.
- **Une évaluation des apprentissages fondamentaux** de la langue française.
- **Un premier bilan-découverte de compétences**, incluant une composante numérique pour détecter notamment l'illectronisme et permettre aux jeunes volontaires d'identifier leurs points forts.

### **Les modules élaborés par les départements :**

- Ces modules seront notamment **animés par des associations partenaires** du SNU et seront étroitement liés aux **ressources naturelles, culturelles et aux installations sportives disponibles** sur le site d'hébergement ou à proximité, afin de réduire autant que possible le transport des volontaires.
- Ils permettent l'inclusion des jeunes en situation de handicap.
- Fondés sur la constitution de petits groupes, ils encouragent la cohésion et la solidarité.

# L'exemple de Felletin dans la Creuse

- **Lieu** : lycée des métiers du bâtiment (LMB) de Felletin.
- **Programme** : des formations à la citoyenneté et des activités libres, tournées vers la découverte et la promotion du département.
- **Effectif** : 200 jeunes à encadrer.
- **Cohabitation** : pas de problème de cohabitation avec les élèves du lycée de Felletin car des salles spéciales sont réservées pour les volontaires du SNU, qui utiliseront également les salles informatiques et les équipements sportifs du lycée.
- **Activités** :
  - Commémoration de l'appel du 18 juin.
  - Déplacement au monument aux morts.
  - Soutien télévisuel de l'équipe de foot féminine (France-Nigéria, le 17 juin) lors d'un match de Coupe du monde.
  - Participation active à la fête de la musique.
- **Encadrement** :
  - Mobilisation de 10 volontaires parmi les adhérents de l'AR-1.
  - Besoin estimé de 44 encadrants dont 5 permanents 24 h / 24 h.
- **Bilan** : Réussite de l'opération pour un coût évalué à 10 000 euros, dans une infrastructure existante. On peut se poser la question du coût global réel.

## **3 - L'organisation du centre**

- La vie quotidienne
- L'encadrement

## La vie quotidienne.

Les centres SNU sont hébergés dans des internats, des centres de vacances, des bâtiments du ministère des Armées, etc. Les appelés sont répartis en « maisonnées » (d'une dizaine de jeunes) afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives.

- Les **maisonnées, de 10 personnes au maximum**, sont constituées en amont, conformément à l'objectif de brassage géographique et social. Unité de vie courante, de chambrée ou d'hygiène, non-mixtes, elles permettent en particulier l'intégration des personnes identifiées en situation de handicap ou de fragilité.
- Pour chaque maisonnée, **un « tuteur »**, justifiant d'un BAFA et doté d'une solide expérience d'encadrement des jeunes, est chargé de la supervision de la vie courante du groupe et de l'animation au plus près des jeunes lors des activités et des « conseils de maisonnées ».
- Les volontaires participent aux **travaux courants du centre** organisés en roulement par maisonnée ou par compagnie en fonction des besoins. Ces services comprennent les tâches quotidiennes liées aux repas, au nettoyage et à la gestion des déchets ménagers.
- Chaque centre pilote est équipé d'une **structure médicale** légère chargée d'assurer le suivi quotidien des volontaires.

## La vie quotidienne (suite) :

- Les centres sont dotés d'un **règlement intérieur**, porté à la connaissance des participants et de leur famille et affiché dans chaque chambre. Le règlement détaille en particulier, les horaires, les modalités des levers et couchers et la discipline générale.  
L'usage des téléphones portables pendant la journée et la consommation de tabac sont proscrits  
Les tuteurs sont dotés d'un téléphone portable par maisonnée pour assurer le lien avec les familles, dans des conditions encadrées par le règlement intérieur.
- Le règlement intérieur des centres permet **le respect du principe de laïcité** par les volontaires. Le port de signes religieux ostensibles et la pratique du culte sont interdits pendant les temps collectifs. Des espaces spécifiques sont aménagés dans les centres d'hébergement pour permettre la pratique culturelle ou spirituelle individuelle.
- **Les services de restauration** proposent à chaque repas la possibilité de manger de la viande ou non.



# L'encadrement

**Environ 450 cadres** (*tuteurs de maisonnées/cadres de compagnie/équipes de direction*) **ont été recrutés pour encadrer le SNU, soit un encadrant pour cinq jeunes.**

## Niveau 1

- **Les tuteurs de maisonnée** constituent le premier niveau de contact des volontaires. Disposant d'un Bafa ou d'une qualification reconnue équivalente (*chefs scouts par exemple*) et d'une solide expérience d'encadrement des jeunes, ainsi que d'une formation préalable SNU, les tuteurs ont la charge de créer les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion.

Placés sous l'autorité d'une équipe de cadres de compagnie, plus expérimentés, **ils sont chargés de faire vivre la discipline courante**, de mobiliser les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée.

En cas de conflit, ils rendent compte aux cadres de maisonnée.

## Niveau 2

- Chaque **compagnie, composée de 5 maisonnées** et d'une cinquantaine de jeunes volontaires, est encadrée par **5 cadres expérimentés**, chargés d'orienter les tuteurs, de superviser la vie courante et de résoudre les éventuelles difficultés.

On distingue un chef de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction. Ces équipes seront constituées par des animateurs issus d'association de jeunesse et sportives, de militaires (*anciens cadres des armées, réservistes, jeunes retraités*), des forces de la police et de l'éducation nationale, justifiant d'une expérience d'encadrement.

Les cadres et tuteurs sont logés sur le site et disponibles 24 heures sur 24. L'ensemble des tuteurs et des cadres ont bénéficié au printemps 2019 d'une formation SNU dédiée, organisée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Armées.

## Niveau 3

- Chaque centre est supervisé par **une équipe de direction composée d'un directeur et de 3 adjoints de direction**, plus spécifiquement en charge de l'encadrement, la gestion et du suivi éducatif.  
Soit une équipe de 4 personnes par centre SNU.

# **4 - La mission d'intérêt général :**

## **Seconde phase du SNU**

# La mission d'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion effectué, les volontaires réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général d'une durée de quinze jours durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante. Les modalités suivantes sont possibles :

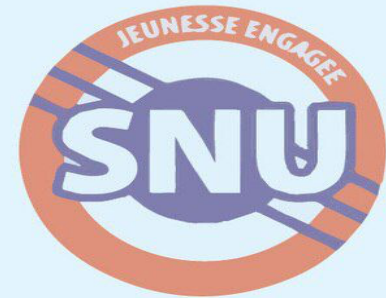
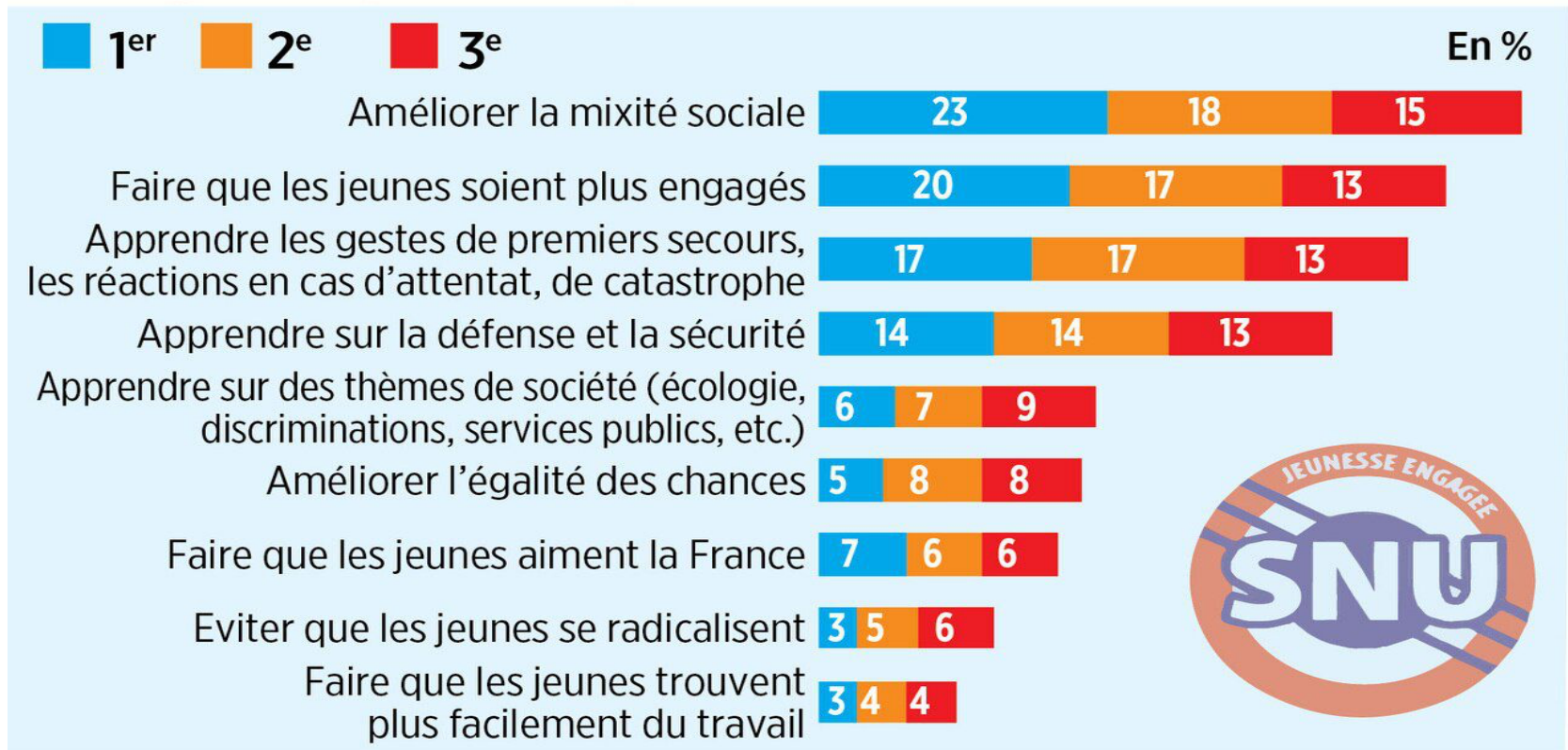
- **Mission perlée** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours régulier à une structure locale ou chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les Ephaad, etc.
- **Mission ponctuelle** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc.
- **Projet SNU** : les appels apportent leurs concours à un projet *ad hoc*, mis sur pied grâce à la participation des appelés SNU et permettant d'apporter un service concret à la société
- **Projet collectif** : plusieurs appelés décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée, par exemple le réseau national des juniors associations (RNJA), la fédération des maisons des lycéens (FMDL), etc.

## 5 - Le SNU évalué par ses troupes

**Le Parisien**

### Parmi les objectifs suivants, lesquels vous paraissent les plus importants pour le SNU

Sondage INJEP, en % des réponses



SOURCE : INJEP, ÉVALUATION DE LA PRÉFIGURATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL.

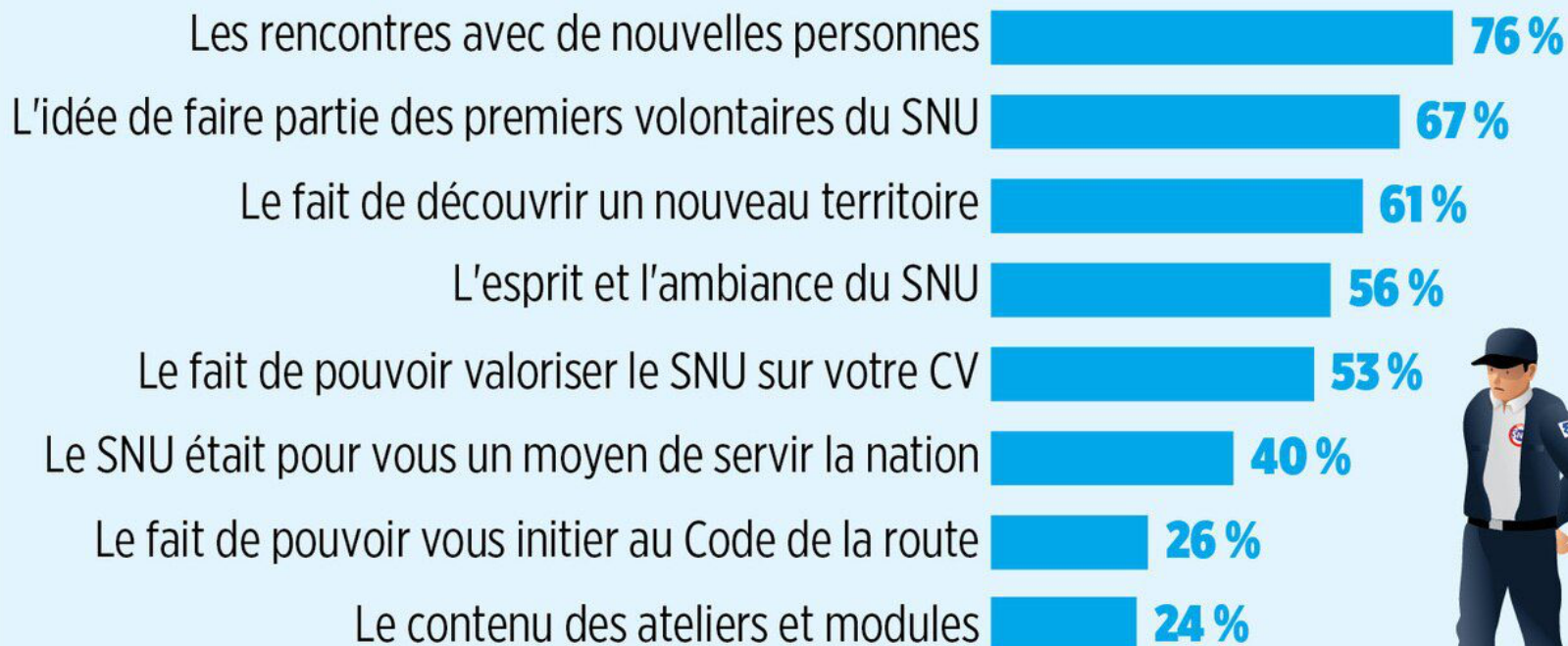
LP/INFOGRAPHIE.

## 5 - Le SNU évalué par ses troupes (suite)

### Quels éléments du service national universel vous ont incité à participer ?

Le Parisien

Sondage INJEP, en % des réponses



SOURCE : INJEP, ÉVALUATION DE LA PRÉFIGURATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL.

LP/INFOGRAPHIE.



# **6 - Les interrogations de Philippe Mounier**

# Les interrogations de Philippe Mounier

Après la lecture de l'exposé et la vision de la vidéo vue sur France 2, Philippe relève les problèmes suivants qui seront à résoudre :

- 1. Taux d'encadrement, et bien sûr qualification.** À Felletin 44 cadres divers pour 200 appelés. Rapporté à 800 000 appelés annuels cela représente 176 000 cadres, plus que l'effectif de l'armée de Terre... Bien sûr, les sessions ne seront pas simultanées, mais étalées dans le temps, supposition, en été. **Mais il y a là un véritable problème.**
- 2. Coût.** Le coût actuel,  $2\ 000\ \text{€} \times 200 = 400\ 000\ \text{€}$  pour Felletin, n'est qu'estimé. Il sera sûrement beaucoup plus élevé. Ces appelés seront-ils soldés ? **La question doit être posée.**
- 3. Déplacements.** L'ensemble est relativement complexe, en particulier générateur de déplacements. Dans la vidéo on voit une « *compagnie* » en Guyane, formée de ressortissants de tous les départements. **Peut-on perpétuer cette pratique ?**
- 4. Sites.** La définition des sites reste aléatoire. **Y en aura-t-il un par département ?**



5. **Comment gère-t-on la mixité des genres ?**
6. **Nul n'évoque** la question des **objecteurs de conscience**, des insoumis et autres déserteurs ? **Quelles règles pénales** leur appliquera-t-on ?
7. **La question des missions d'intérêt général** reste floue.  
Comment feront les appelés pour trouver ces missions ?  
Qui désignera les organismes ?
8. **Les activités de Felletin** m'ont laissé rêveur.  
Quand on a connu, comme nous, la rigueur des classes cela n'a rien à voir.
9. **Enfin**, j'ai constaté qu'on sacrifiait au **communautarisme** : espaces de prière, repas végétarien, probablement repas halal.

**Philippe s'interroge.** Le gouvernement aura-t-il le courage de passer de la parole et de la gesticulation aux actes ?

# Réponses à Philippe Mounier

Les réponses sont tirées du « **Rapport relatif à la création d'un service national universel** » - Général Menaouine – 26 avril 2018 et de la FAQ.

**1. Taux d'encadrement, et bien sûr qualification (p. 23 et suivantes).**

Les effectifs à encadrer : 800 000 à 900 000 jeunes appelés, pendant deux fois quinze jours, par fraction de l'ordre de 80 000 jeunes appellent à l'évidence un encadrement important, disponible à la marge dans les armées ou la sécurité civile, donc très insuffisant pour satisfaire aux besoins.

- **Le SNU** ne peut assumer son universalité et son rôle de brassage social qu'en portant aussi à la tête de son encadrement des personnalités remarquées pour leur engagement et leur caractère ou leurs talents, quoique dépourvues de qualifications scolaires ou universitaires.
- **L'encadrement de contact** doit, à l'instar de ce qu'était en majorité l'encadrement du service national militaire, faire appel aux jeunes appelés eux-mêmes, disposant a minima du BAFA ou d'un diplôme équivalent, et dotés d'une expérience solide.
- **Cadres de contact de la période initiale.** Offert à l'engagement par analogie avec les réservistes des forces, sur le modèle du service sanitaire créé par la ministre de la santé.

- **Tuteurs de l'engagement.** Les engagements civils s'opéreront, pour l'essentiel, en généralisant le modèle existant du service civique, par l'exercice de fonctions pour lesquelles idéalement plusieurs jeunes sont placés auprès d'un tuteur qui supervise l'accomplissement des tâches, et demeure, notamment, le garant du professionnalisme et de la compétence nécessaire dans leur exécution.
- **Les cadres de compagnie** bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Éducation nationale ou les Armées.
- **En 2019.** En mars dernier, formation des **13 chefs de centre** à Bretigny-sur-Orge qui s'est poursuivie, en mai, par la formation de **180 cadres de centre et de compagnie** à Saint-Cyr Coëtquidan. Un atelier, « leadership et cohésion », est encadré par le groupement d'instruction de l'entraînement physique militaire et sportif de l'École navale. Le rallye propose des mises en situation opérationnelles. Taux d'encadrement exceptionnel : **1 adulte pour 5 jeunes**, soit, 450 cadres en permanence dans les centres SNU.

© Compte rendu du Conseil des ministres du 19 juin 2019

**2. Ces appelés seront-ils soldés ?**

En principe **NON**. Statut de bénévole, avec le défraiement de certains frais possible (*transport, repas, garde d'enfant, ...*).

**4. Sites. Y en aura-t-il un par département ?**

Le SNU sera généralisé à **tous les départements à partir de 2020**.

Il sera rendu obligatoire à l'ensemble des jeunes de 16 ans de façon progressive, à horizon 2022-2023.

L'affectation se fera au niveau national, en dehors de votre département de résidence. Le trajet s'effectuera par avion pour la Guyane et par voie ferroviaire pour les autres départements d'accueil, avec un accompagnateur SNU. Le trajet est entièrement pris en charge.

© Foire aux questions Service national universel

**5. Comment gère-t-on la mixité des genres ? (p. 15 et suivantes)**

« L'universalité est une exigence absolue et contribue à l'attractivité du système. Contrairement à l'ancien service national, aucun passe-droit, aucun favoritisme [...]. L'universalité qui ne fait pas débat est l'absence totale de distinction de genre et d'orientation sexuelle. Celle qui ne fait pas plus débat conduit, dans toute la mesure compatible avec le handicap, à l'incorporation des personnes en situation de handicap. »

- 6. Les objecteurs de conscience, des insoumis et autres déserteurs ?**  
« **Absence de participation volontaire** : Une part de la population incorporable est susceptible de renoncer à participer au SNU par conviction, refus d'autorité ou par désintérêt pour le SNU.  
Toutefois, compte tenu de l'incertitude afférente à cette donnée et au vu des efforts d'attractivité qui seront déployés pour faire adhérer la jeunesse au dispositif du SNU, ce volume de jeunes peut-être limité pour l'étude à environ 3% de la cohorte globale, soit 24 000 jeunes. [...] »
- 7. Missions d'intérêt général et organismes ? (p. 11 et suivantes)**  
« Concrètement, dès la fin de la période obligatoire, un contact doit être établi avec chaque jeune (*via une application*) lui offrant des possibilités d'engagement, et relançant régulièrement l'intéressé en lui demandant ses intentions – des rendez-vous de filières, des salons, des moments d'échanges pourraient d'ailleurs être organisés par chacun des différents acteurs pour inciter à l'engagement et montrer ses modalités pratiques. [...] »  
Les secteurs d'engagement initialement identifiés sont les suivants :  
- Les engagements militaires ou dans la sphère de la sécurité publique.  
- Les engagements civils s'inspireraient très largement du service civique.

## 8. Les activités de Felletin.

**Directives générales.** Autour des activités et des modules collectifs, la vie dans les centres sera rythmée par des temps forts : lever des couleurs et chant de l'hymne national ; pratique de démocratie interne à l'échelle de la maisonnée et occasionnellement à l'échelle de la compagnie et du centre ; participation aux cérémonies de commémoration de l'Appel du 18 juin ; cérémonie de clôture présidée par le préfet et le recteur, à laquelle pourront être conviées les autorités politiques locales.

© Compte rendu du Conseil des ministres du 19 juin 2019

## Conclusion.

- Chaque département doit activer un centre du SNU en 2020.
- Si l'IHEDN demande à l'Union de s'impliquer dans le SNU au niveau départemental, il faut donc constituer un groupe de travail « ad hoc ».
- La mise en place d'un délégué académique régional, en charge de l'organisation et sous les ordres du recteur, impose d'avoir un référent régional IHEDN, avec un chargé de mission par comité départemental.

25 novembre 2019 – Le SNU en 2019



# Le SNU en 2019

Par Philippe MOUNIER et Christian CHAUVET